

FICHE DE CHOIX HORAIRE pour le cours instrumental (Une fiche par élève)

ELEVE : NOM : PRENOM : AGE :

INSTRUMENT DEMANDE :

Attention, le cours instrumental est individuel et dure 30 minutes. Les professeurs ne sont disponibles que certains jours et dans des plages horaires précises (voir l'emploi du temps général). Choisissez des plages horaires assez larges en fonction de vos possibilités. Proposez-en plusieurs pour que nous ayons le choix lors de la répartition des demi-heures. Nota : il faut aussi tenir compte du cours de Formation Musicale qui est obligatoire pour les Cycles I et II (une heure plus une demi-heure d'atelier selon le besoin).

| Jour de cours prévu dans l'emploi du temps | Horaires de préférence (plusieurs options SVP) | Horaires impossibles |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Cette fiche est à remplir en détail et à renvoyer impérativement avec l'inscription avant le 1er septembre pour les anciens élèves. Les nouveaux, et les enfants du CE2 (issus du Cycle d'Orientation) peuvent le faire lors des Portes Ouvertes, le 8 septembre, après essai des instruments.



FICHE DE CHOIX HORAIRE pour le cours instrumental (Une fiche par élève)

ELEVE : NOM : PRENOM : AGE :

INSTRUMENT DEMANDE :

Attention, le cours instrumental est individuel et dure 30 minutes. Les professeurs ne sont disponibles que certains jours et dans des plages horaires précises (voir l'emploi du temps général). Choisissez des plages horaires assez larges en fonction de vos possibilités. Proposez-en plusieurs pour que nous ayons le choix lors de la répartition des demi-heures. Nota : il faut aussi tenir compte du cours de Formation Musicale qui est obligatoire pour les Cycles I et II (une heure plus une demi-heure d'atelier selon le besoin).

| Jour de cours prévu dans l'emploi du temps | Horaires de préférence (plusieurs options SVP) | Horaires impossibles |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Cette fiche est à remplir en détail et à renvoyer impérativement avec l'inscription avant le 1er septembre pour les anciens élèves. Les nouveaux, et les enfants du CE2 (issus du Cycle d'Orientation) peuvent le faire lors des Portes Ouvertes, le 8 septembre, après essai des instruments.